

Comptes rendus des conseils municipaux

COMMUNE DE MONCAUP

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 aout 2022

Présents : Mesdames CIVAL Maryse, DALLE Sandrine, PICOT Christine, Mrs WEISSBERG Daniel, CAYRE Laurent

Procuration de Monsieur GIRARD Francis à Monsieur WEISSBERG Daniel

Secrétaire de séance : Madame CIVAL Maryse

1- Modification des statuts du SIVOM

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée des nouveaux statuts du SIVOM qui précise notamment les compétences du syndicat et notamment la compétence funéraire, il est également supprimé la notion de compétences obligatoires, l'ensemble des compétences devenant optionnelles.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver les modifications statutaires ainsi que les nouveaux statuts.

Voté à l'unanimité

2- Avenant N° 1 à la convention des actes d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les actes d'urbanisme pour la commune de Moncaup sont instruits par le PETR et que les tarifs sont les mêmes depuis l'adhésion. La nouvelle grille tarifaire interviendra au 1 er octobre 2022

Monsieur le Maire présente les nouveaux tarifs.

| | |
|----------------------------------------------------------------|------|
| Coût d'un certificat urbanisme simple information CUa | 20€ |
| Coût d'un certificat d'urbanisme pré-opérationnel CUb | 60€ |
| Coût d'une déclaration préalable DP | 80 € |
| Coût d'un permis de construire PC y compris permis modificatif | 120€ |
| Coût d'un permis d'aménager PA | 130€ |
| Coût d'un permis de démolir PD | 80€ |

Voté à l'unanimité

3- Subvention complémentaire au comité d'animation

Monsieur le maire présente le bilan financier du comité d'animation et précise que lors du vote du budget en mars 2022 le conseil municipal avait octroyé 1600 €. Monsieur le Maire propose de verser 100 € suite à l'achat de matériel

Voté à l'unanimité

4- Remboursement par l'ACCA de Moncaup

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a fait déplacer le merlon situé à côté de l'abri des chasseurs en bordure de la route départementale afin de sécuriser le stationnement des chasseurs. Ce déplacement était demandé principalement par les chasseurs et souhaitent participer à cette dépense à hauteur de 50 % soit 297 €.

Le conseil municipal approuve l'émission d'un titre de 297 € à l'encontre de l'ACCA de Moncaup.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 10 h 30

